

## Un enseignement archivistique démultiplié... et fédérateur

Michèle Mornet

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Mornet Michèle. Un enseignement archivistique démultiplié... et fédérateur. In: La Gazette des archives, n°222, 2011. L'archiviste dans la cité. pp. 48-52;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2011\\_num\\_222\\_2\\_4806](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4806)

---

Document généré le 15/03/2017

## Un enseignement archivistique démultiplié ... et fédérateur

Michèle MORNET-GOUTAGNEUX

Issue de la promotion DESS de 1985 de Mulhouse, je voudrais souligner combien cette formation a apporté du sang neuf à la profession en faisant valoir une vision généraliste et en s'appuyant sur les principes du *records management*, non encore dénommé ainsi (mais tel le Bourgeois gentilhomme nous en faisons sans le savoir). Elle a également permis une ouverture vers les nouvelles technologies de l'information, ce qui a favorisé le dialogue d'emblée avec nos collègues informaticiens, passant déjà pour des mutants au regard de nos collègues administratifs encore peu portés sur ces questions. Par ailleurs, l'orientation de cette université a été d'affirmer que le métier d'archiviste était avant tout un métier de communicant, ceci tant dans les missions de collecte (charte des archives, réseau des correspondants, préceptes qui vous semblent aujourd'hui être le b.a.-ba de votre métier, mais qui étaient très novateurs à l'époque), que dans les missions de médiation culturelle : service éducatif bien sûr mais aussi exposition ou autre moyen de valorisation (nous avons monté nous-mêmes un diaporama avec mixage de bandes son !).

## **Quelques émules de Mulhouse dans les deux décennies suivantes**

Le second pôle universitaire à ouvrir une filière archivistique est Lyon, dès 1978 avec une licence, puis un DESS en 1999. Proche de l'École nationale de bibliothécaires, transférée en 1974 à Villeurbanne, la formation a davantage mis l'accent sur la documentation et le traitement de l'information. En 2003, un master professionnel « Histoire : métiers des archives » y est adjoint. Mulhouse suivra la même voie par la création, en 2005, de son master professionnel « Information et communication », spécialité « Archivistique »<sup>1</sup>.

Lyon et Mulhouse ont ainsi été pendant près de dix ans les seuls à dispenser un enseignement archivistique universitaire. C'est seulement en 1989 qu'une autre offre émerge à Toulouse, proposant aujourd'hui un cursus allant jusqu'au master « Ingénierie documentaire et édition : parcours archives et images ».

En 1993, l'université d'Angers, en partenariat avec les Archives départementales du Maine-et-Loire, crée une licence en traitement et gestion des archives. Elle est complétée dans la décennie 2000 par un master professionnel « Archives et réseaux documentaires ».

## **Une floraison de formations dans le cadre de l'harmonisation des diplômes européens**

Avec la réforme d'avril 2002 introduisant le master dans les universités françaises à la suite de la licence, pas moins de neuf autres sites s'ouvrent alors à l'archivistique :

- Caen démarre en 2002, d'abord avec une seule licence, puis un master spécialité « Patrimoine : archives et images » en 2004-2005 ;
- Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines décline, dès la rentrée 2002, son master « Métiers de la culture : archives », puis sa spécialisation en archives électroniques grâce au dynamisme des Archives départementales des Yvelines en ce domaine et la proximité avec les grandes administrations et établissements parisiens qui conduisent les étudiants à suivre un stage en dehors des Archives départementales (d'après le témoignage d'une de mes collègues) ;

---

<sup>1</sup> Avec une particularité : à l'issue de la première année, il est possible de passer la deuxième année de master à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'université de Montréal ou à la Fachhochschule de Potsdam.

▪ Lille met en place en 2004 son master professionnel « Sciences historique et artistiques », option « Monde du travail : mémoire et patrimoine », avec les Archives départementales du Nord et, surtout, en liaison avec le Centre des archives du monde du travail de Roubaix où près des deux tiers des cours se déroulent ;

▪ 2005 voit apparaître à Dijon un master professionnel « Archives des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles européens. Du papier au numérique » et le même niveau de diplôme à Aix, sous l'appellation « Métiers de la mémoire et du patrimoine » ;

▪ puis c'est au tour d'Amiens, en 2006, de présenter un master « Métiers des archives et technologies appliquées ». Même l'École des chartes, rattachée pour l'heure à l'université Paris 5, a, à cette même rentrée, sa proposition d'un master « Métiers des archives et nouvelles technologies appliquées à l'histoire » ;

▪ l'année suivante, Paris 12 Val de-Marne annonce un master 2 « Histoire et médias. Conservation et documentation de l'image et du son » en liaison avec les Archives départementales de Val de Marne ;

▪ à noter aussi en 2008, la création d'un « Diplôme d'université archives et métiers des archives », à l'université de Poitiers, organisé en partenariat avec les quatre services d'archives départementaux de la région Poitou-Charentes et en relation avec la délégation régionale du CNFPT.

Au total, ce sont quatorze lieux de formation universitaire dont le détail est accessible sur le site du SIAF<sup>1</sup>.

Pour avoir eu plusieurs collaborateurs issus de ces diverses universités, j'ai pu constater que nous partageons les mêmes principes et la même vocation, l'implication des professionnels dans ces cursus ainsi que les visites et stages assurant le maintien d'une « orthodoxie archivistique ». De fait, nous nous sommes rarement trouvés dans des confrontations sans issue.

## **Des débouchés en adéquation avec cette éclosion de formations ?**

Nonobstant le diplôme particulier de Poitiers, on recense aujourd'hui six licences (Mulhouse, Toulouse, Caen, Lyon et deux à Angers), pour seize masters, s'adressant aussi bien au secteur public que privé. Quand on voit ce

---

<sup>1</sup> Voir : [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations).

foisonnement de formations de haut niveau, on peut se poser la question des débouchés. Il n'est pas sûr que les universités se soient donné cet objectif au moment de développer cette spécialité. Il est à craindre qu'elles entendent surtout conforter leur cursus « Histoire » en l'étayant d'une perspective professionnelle et ainsi espérer renforcer leur attractivité, indépendamment de la réalité des besoins du marché.

Le collectif A5, constitué en 2003-2004 sur l'initiative de cinq associations de jeunes diplômés<sup>1</sup>, a pointé cet écueil dans une enquête. En a été établi le parcours-type le plus souvent rencontré : celui d'une jeune femme (oui, peu de postulants hommes vers ce secteur, seulement 27,5 % des sondés) qui « connaît une période de précarité allant de six à dix-huit mois et enchaîne des CDD sous-payés par rapport à sa qualification. Au cours des années passées en tant que contractuelle, elle travaillera en Île-de-France, en Rhône-Alpes ou dans l'Ouest. Elle réalisera que la stabilité dans le public est synonyme de l'obtention d'un concours, elle tentera donc de passer plusieurs concours de la fonction publique, sans tenir compte de la catégorie ou de la filière, arrivera à décrocher le précieux sésame au bout de trois ans, et se mettra en quête d'un poste dit "stable"<sup>2</sup>. »

Or cette fonction publique, et plus précisément dans la « territoriale », n'a à leur proposer que des postes bien en-deçà de leur qualification : attachés dans le meilleur des cas (mais d'un niveau bac +3), sinon assistant qualifié du patrimoine (niveau bac + 2) ou pire, assistant du patrimoine (niveau bac). Rappelons aussi que les évolutions de carrière s'y avèrent très théoriques : pas de principalat pour les attachés de la filière culturelle et l'accès aux emplois de conservateurs (quand ils sont créés) reste très aléatoire. Il semblerait que l'organisation même du concours de conservateurs représente un frein notable du fait des épreuves comme la diplomatique, ou pour le concours externe, le latin, qui ne sont pas forcément enseignés de façon poussée à l'université, si bien qu'il est arrivé que des postes ouverts au concours interne ne soient pas pourvus.

Mais je tiens à finir sur une note plus optimiste : je reviens au dynamisme de ces associations d'étudiants qui, pour nombre d'entre elles, entretiennent un lien avec leur université d'origine afin d'en améliorer les enseignements et de leur proposer des réseaux de stage, contribuant ainsi à rendre ces formations plus en adéquation avec le marché de l'emploi.

---

<sup>1</sup> L'ADELITAD (Mulhouse), L'ADAL (Lyon), l'AEADA (Angers), l'ADEDA78 (Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et l'AICI (Toulouse-Mirail / Montauban).

<sup>2</sup> Pour plus d'info : [www.aedaa.fr/association/collectif-a8](http://www.aedaa.fr/association/collectif-a8).

Le collectif A8, issu du collectif A5 après l'adhésion de trois autres associations<sup>1</sup>, continue de s'illustrer dans la publication de l'ouverture de postes, au travers d'une bourse commune d'emplois sous forme de bulletin électronique diffusé par mail tous les quinze jours (bel effort). Lors de mes récents contacts avec quelques membres du collectif, j'ai pu constater combien il est nécessaire de soutenir ce réseau qui parfois s'essouffle : beaucoup de collègues entrés dans la vie active ont du mal à se rendre disponibles pour ce faire. Je profite donc de cette tribune pour relayer leur appel à multiplier les bonnes volontés.

On peut aussi se dire que l'avenir de la profession, malgré les aléas mis en exergue par l'enquête de 2004, va voir son horizon s'élargir avec la dématérialisation en cours dans les administrations et les organisations privées, les informaticiens ne pouvant résoudre à eux seuls les problèmes de demandes de recherche ou de traçabilité au regard de l'inaltérabilité de l'information sur support numérique.

Michèle MORNET-GOUTAGNEUX  
Directrice adjointe à la culture, en charge du patrimoine  
Ville de Colombes  
mmornet@mairie-colombes.fr

---

<sup>1</sup> Soit l'Association des étudiants et diplômés en archivistique de l'université de Provence (AEDA-UP) de Marseille en novembre 2006 et l'Association des étudiants et diplômés en archivistique de Picardie (PICARCHIVES) de l'université de Picardie Jules Vernes en 2007 puis l'année suivante, en 2008, l'Association des étudiants et diplômés en archivistique de Lille 3 (ARCA LILLE III).